

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-271
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

OBJET :
**REGLEMENT
INTERIEUR
DU
CONCOURS
PHOTO A
L'OCCASION
DU PASSAGE
DE LA
FLAMME
OLYMPIQUE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 07
NOVEMBRE 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 07
NOVEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **13 NOV. 2023**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni
ZAMAL, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

La commune de Castelnaudary, à l'occasion du passage de la flamme olympique prévue le 16 mai 2024, souhaite organiser un concours photographique dont le thème est « *La beauté du sport* ».

Le cliché devra soit être pris sur la commune de Castelnaudary, soit représenter un (e) sportif (ve) ou une équipe sportive de Castelnaudary.

Ce concours débutera le jour de la publication de la délibération et sera clos le mardi 30 avril 2024 à minuit. Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 300 € : 150 € pour la première place, 100 € pour la deuxième et 50 € pour la troisième.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à organiser le concours photographique «*La beauté du sport*» et approuver le règlement annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE l'organisation du concours photographique «*La beauté du sport*»,
APPROUVE le règlement du concours photo,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement du concours photo.

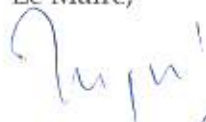
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	1 6 NOV. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	1 5 NOV. 2023
Par publication le :	1 6 NOV. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le **1 6 NOV. 2023**

ID : 011-211100763-20231113-D62023271-DE